Informations de base

1995/2050(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Relations CE/Chili: état des relations actuelles **Subject** 6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes **Zone géographique** Chili	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	MIRANDA DE LAGE Ana (PSE)	23/05/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	19/07/1995

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/04/1995	Publication du document de base non-législatif	SEC(1995)0563	
16/06/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/12/1995	Vote en commission		Résumé
19/12/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0329/1995	
19/01/1996	Débat en plénière		Résumé
19/01/1996	Fin de la procédure au Parlement		
05/02/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1995/2050(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/06523

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0329/1995 JO C 032 05.02.1996, p. 0004	19/12/1995	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0032/1996 JO C 032 05.02.1996, p. 0129-0142	19/01/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(1995)0563	05/04/1995	
Document annexé à la procédure	COM(1995)0232	31/05/1995	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1299/1995 JO C 039 12.02.1996, p. 0025	22/11/1995	Résumé

Relations CE/Chili: état des relations actuelles

1995/2050(COS) - 31/05/1995 - Document annexé à la procédure

-OBJECTIF : la présente communication vise à répondre aux demandes exprimées par le Conseil européen d'Essen (décembre 1994) de "concrétiser les délibérations relatives à l'extension des relations avec le Chili" en mettant l'accent sur : .l'évaluation de la situation et des tendances, ainsi que des relations extérieures du Chili, .la présentation d'options stratégiques en vue de l'extension des relations entre le Chili et l'UE. -CONTENU : L'évaluation générale des relations économiques entre l'Union européenne et le Chili est globalement positive. Ces 3 dernières années la coopération CE/Chili a représenté quelques 50 millions d'Ecus d'aides financières et techniques visant à aider ce pays à redresser son économie et à diversifier ses exportations. Dans ce contexte, la Commission propose de renforcer les relations CE/Chili en examinant plusieurs options stratégiques, toutes inscrites dans le cadre du fonctionnement de l'OMC. Les options proposées portent soit sur le renforcement des relations interrégionales (dans le contexte du MERCOSUR), soit directement, dans le cadre de relations bilatérales CE/Chili: .Options interrégionales : UE-MERCOSUR-Chili : Actuellement, le Chili a demandé à être associé (avec la perspective, à moyen terme, d'une adhésion totale) au MERCOSUR. Dans ce contexte, la Commission propose : -option A1 : une convergence à différentes vitesses : la participation du Chili aux négociations UE/MERCOSUR serait différenciée en fonction des domaines débattus (politique, commerce, coopération, investissements) et prévoirait une coopération politique pleine et immédiate de ce pays. Sur le plan commercial, les négociations seraient fonction de l'avancement du rapprochement Chili/MERCOSUR ; -option A2 : une négociation conjointe : si le processus de rapprochement s'accélère entre le Chili et le MERCOSUR, les négociations seraient entièrement

étendues au Chili, comme membre de plein droit. .Options bilatérales CE/Chili : Deux options sont proposées qui constituent un approfondissement des relations bilatérales actuelles : -option B1 : coopération commerciale active : en faisant appel à la clause évolutive de l'accord-cadre de 1990, extension de cet accord et introduction de formes de coopération d'intérêt commercial (avec pour option principale l'augmentation des échanges, la mise au point d'une procédure de prévention des conflits et d'une procédure formelle d'information réciproque concernant les négociations respectives du Chili et de l'UE avec le MERCOSUR), -option B2 : conclusion d'un accord de coopération politique et de partenariat économique qui remplacerait l'accord-cadre de 1990 et viserait sur le plan commercial à prévoir une libéralisation progressive et réciproque du commerce en tenant compte de la sensibilité de certains produits et des obligations internationales de la Communauté à l'égard de l'OMC.

Relations CE/Chili: état des relations actuelles

1995/2050(COS) - 19/01/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Ana MIRANDA DE LAGE (PSE, E), le Parlement Européen se félicite de la communication de la Commission et souscrit à la stratégie exposée dont l'objectiffinal consiste à établir une association politique et économique entre l'Union et le Chili. Ceci devrait se faire par : -la négociation d'un accord impliquant un dialogue politique plus intense, -le renforcement de la coopération commerciale et un rapprochement des normes de nature à faciliter les échanges afin de préparer la libéralisation progressive et mutuelle du commerce et des services dans le respect des règles de l'OMC et de la sensibilité de certains produits, -la promotion des investissements réciproques, -une coopération plus étroite dans les domaines actuellement couverts par l'accord de coopération toujours en vigueur et l'extension de la coopération à de nouveaux secteurs. Le dialogue politique devrait être institutionnalisé par ce nouvel accord parallèlement au renforcement du dialogue économique et commercial et des mécanismes de règlement des différends. Le nouvel accord avec le Chili devrait être accompagné d'un accroissement substantiel de l'aide financière destinée à ce pays afin de favoriser la coopération industrielle et technologique dans des secteurs comme l'environnement, les télécommunications et les technologies de l'information et de renforcer le rôle des ONG dans la promotion de la société civile. Parallèelement le Parlement se dit favorable à la participation de l'Union à des projets régionaux Chili-Mercosur et Chili-Pacte andin dans les domaines des infrastructures, de l'agriculture, de l'environnement, ... A cette fin, il juge utile de définir un programme pluriannuel qui englobe les aides financées sur le budget communautaire et les prêts de la BEI. Enfin, le Parlement estime utile que le Chili participe à des programmes spécifiques de recherche aux conditions déjà définies avec les PECO.

Relations CE/Chili: état des relations actuelles

1995/2050(COS) - 22/11/1995 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité se félicite, au nom de l'amélioration et de la cohérence de l'information relative au transport aérien, de la proposition de la Commission, tout en soulignant la nécessité de prévoir un financement adéquat et de faire en sorte que les données collectées puissent être aisément accessibles. Par ailleurs, le Comité accueille favorablement l'intention exprimée par la Commission de ne pas imposer de coûts supplémentaires aux aéroports et aux transporteurs aériens et estime que les prestations d'avions taxi devraient être exclus de la définition actuelle des services non réguliers. Le Comité demande que lui soit envoyé, ainsi qu'au Parlement européen, un exemplaire du rapport prévu à l'article 8.